

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA LIGUE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

L'Assemblée générale de la Ligue a tenu sa VI^e session du 18 au 20 octobre 1986 en présence des représentants de 108 Sociétés nationales.

Présidée par M. Enrique de la Mata, Président de la Ligue, l'assemblée générale a prononcé à l'unanimité l'admission, au sein de la fédération, de sept nouvelles Sociétés nationales, portant ainsi à 144 le nombre total de Sociétés nationales membres de la Croix-Rouge internationale. Il s'agit de la Croix-Rouge de Guinée-Bissau, du Croissant-Rouge des Emirats arabes unis, de la Croix-Rouge angolaise, de la Croix-Rouge guinéenne, de la Croix-Rouge de Sainte-Lucie, de la Croix-Rouge du Suriname et du Croissant-Rouge de Djibouti ¹.

La présentation du rapport d'activités du Secrétariat de la Ligue a constitué un des thèmes majeurs des travaux de l'assemblée. Dans son résumé, le Secrétaire général de la Ligue, M. Hans Høegh, l'a qualifié de «chapitre complexe et difficile dans l'histoire de la Ligue». En effet, certaines opérations de secours de grande envergure, notamment en Afrique, ont dû être réduites en 1986 en raison de la diminution des fonds mis à disposition. De plus, des problèmes de gestion et de personnel ont incité le Secrétaire général à confier à une organisation extérieure le soin de procéder à une évaluation objective et de proposer des mesures correctives immédiates.

Le débat qui a suivi, empreint de commentaires et critiques, a clairement montré la nécessité pour la Ligue de disposer d'un secrétariat fort, bien structuré et plus professionnel.

L'assemblée a autorisé le Président et le Secrétaire général à étudier le plan de recrutement du personnel du secrétariat, à effectuer la réorganisation appropriée et à nommer, si nécessaire, un secrétaire général adjoint et un directeur des opérations. Le rapport du Secrétaire général jugé direct, sincère et constructif a finalement été approuvé par acclamations.

¹ *La Revue internationale* a reproduit dans son numéro de septembre-octobre le texte des circulaires relatives à la reconnaissance des Sociétés nationales de Guinée-Bissau et des Emirats arabes unis (pp. 290-293). Vu l'abondance des matières du présent numéro, le texte des circulaires relatives à la reconnaissance des Sociétés nationales de l'Angola, de Guinée, de Sainte-Lucie, de Suriname et de Djibouti paraîtra dans le prochain numéro de *la Revue*.

L'assemblée a adopté le budget de la Ligue qui s'élève à Fr. 23 150 000.- pour 1987. De même a-t-elle décidé de prolonger le mandat du système consultatif actuel et de confier à une commission composée de onze Sociétés nationales l'étude des amendements aux Statuts de la Ligue et l'examen du système consultatif. En outre, l'assemblée a chargé un Comité «ad hoc» composé de cinq Sociétés nationales d'étudier tous les rapports soumis au Conseil exécutif concernant les activités de secours en Afrique de 1984 à 1986 et de soumettre ses avis à la prochaine session du Conseil exécutif.

Après avoir adopté les rapports et recommandations des Commissions de la jeunesse, du développement, des secours et de la santé et des services communautaires, l'Assemblée générale a pris connaissance d'un rapport intérimaire sur la mise en œuvre du «Plan d'action de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale» présenté par le Secrétaire général de la Ligue.

La Croix-Rouge sud-africaine a informé l'Assemblée générale qu'elle était le seul organe en Afrique du Sud accepté par tous les groupes et que, bien que sa tâche ne fut pas aisée, elle s'était efforcée d'établir une relation de travail avec les autorités gouvernementales pour lui permettre de remplir ses obligations. La délégation a souligné qu'elle était indépendante du gouvernement et qu'elle agissait en parfaite conformité avec les principes de la Croix-Rouge.

Plusieurs délégations ont déclaré qu'elles soutenaient les efforts déployés par la Société de la Croix-Rouge sud-africaine et recommandé de lui apporter «davantage de soutien, afin de l'aider à traverser cette époque si difficile». Des délégations ont également insisté pour que des mesures soient prises immédiatement afin d'aider les milliers de personnes déplacées de cette région. Pour sa part, le président de la Société sud-africaine a rappelé que sa Société était disposé à accueillir la commission d'enquête que la dernière Assemblée générale avait prévu d'envoyer en Afrique du Sud.

L'assemblée a également adopté le 3^e Programme d'action du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le domaine de la diffusion du droit international humanitaire et des principes et idéaux du Mouvement (1986-1990) qui sera transmis à la XXV^e Conférence internationale.

Enfin parmi les quelque 30 décisions adoptées par l'assemblée, soulignons celle qui consacre le thème de la Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour 1988 au Développement.

La prochaine session de l'Assemblée générale aura lieu en 1987 à Rio de Janeiro.